



CHALLENGE MONDIAL DE TOURISME FIM cat2

29 / 30 / 31 mai 2026

Centre Sportif "de Strooien Hane"

A. Van Caloenstraat 2, 8210 Loppem (Zedelgem), Belgique

à 5 km de Bruges

Organisation : Motor Touring Club Zedelgem

www.mtczedelgem.be

INFO :

Patrick Avonds

Koninginnelaan 1 bus 01-03

B 8430 Middelkerke

Facebook : Patrick Avonds

Tel : +32 496 54 18 70

patrick.avonds@telenet.be

CHALLENGE MONDIAL DE TOURISME FIM
29 / 30 / 31 mai 2026 à Loppem (Zedelgem)

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 : Le MTC Zedelgem organise les 29, 30 et 31 mai 2026, la 41 ieme rassemblement international de Zedelgem, dans le Centre Sportif « de Strooien Hane », Albert Van Caloenstraat 2, B 8210 Loppem (Zedelgem).

Art. 2 : Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers Belge et étrangers, licenciés FIM et indépendants, de véhicules de la catégorie «motos», dont les motos électriques, homologués et assurés pour circuler sur la voie publique, conformes à la législation en vigueur et dans un état normal de fonctionnement.

Art 3 : Ceux qui ont participé, au minimum 10 fois, au Tententreffen, ont priorité, jusqu'à 10 mars 2026.

Art 4 : Le respect de l'environnement s'impose à tous les participants.

Art 5 : Le montant de l'inscription est 60,00 €. Pour les enfants jusqu' à 12 ans = 35,00 €.

Ce forfait donne droit à : 1 potion de bienvenue, petit déjeuner samedi matin, repas le samedi soir avec animation, 2 boissons, une médaille, camping de vendredi 10 heures jusqu' à dimanche 10 heures (inclus toilettes et douches).

Votre inscription sera valable, après que nous avons reçu la feuille d'inscription signé et le montant d'inscription. A ce moment, le MTC Zedelgem vous envoie une confirmation par email. L'inscription se termine le 10 mai 2026.

Art 6 : Le nombre de participants est limité à 300.

Art. 7 : Les inscriptions préalables, devront être payés, à MTC Zedelgem, compte bancaire BE74 4762 0347 8107 (BIC KREDBEBB) MTC Zedelgem VZW, Aartrijksestraat 180, B-8211 Aartrijke

Art. 8 : Le parcours pour accéder au lieu de rassemblement sera fléché à partir de la sortie des autoroutes.

Art. 9 : Le pointage d'arrivée administratif par le MTC Zedelgem se fera au parking du Centre Sportif «de Strooien Hane». Le vendredi 29 mai 2026 de 10h00 jusqu' le samedi 30 mai 2026, 19h00.

Le contrôle d'arrivée et de pointage par la FIM se fera le samedi 30 mai 2026 de 16h00 à 19h00, sur place.

Art. 10 : Les points seront attribués en se basant sur la distance, exprimée en kilomètres, calculée entre les coordonnées GPS de la commune de départ du club du participant et les coordonnées GPS du lieu du rassemblement.

Art. 11: Le jury de l'épreuve est composé du Président du Moto MTC Zedelgem, 1 délégué de la BMB, 1 délégué international et 1 membre de la direction de MTC Zedelgem.

Art. 12 : La remise des prix aura lieu dans la soirée du samedi 30 mai, vers 23h30.

Art. 13 : Les participants non présents à ce rassemblement ne pourront prétendre à aucun remboursement, sauf cas particulier comme hospitalisation avec certificat à l'appui. De même, les conditions météorologiques ne sont pas considérées comme motif d'annulation et de remboursement.

Art. 14 : Durant toute la durée de la manifestation, les participants restent maîtres de leurs actes. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou incident (perte, vol ou dégradation de "biens personnels...), causé par les participants eux-mêmes.

Art. 15 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

Art. 16 : Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par l'organisateur ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également, à titre gratuit, l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix, par l'organisateur sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique, etc. et ce, sans limitation de durée.

Art 17 : Les éventuelles réclamations seront traitées par la commission du BMB.

Art. 18 : En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et des officiels.

PROGRAMME

VENDREDI

10h : accueil, bar ouvert, possibilité de petit déjeuner (payant)
16h : BBQ (saucisson avec pain, oignons, moutarde : 4,00 €)
18h : food truck ouvert
20h : ambiance dans la petite salle

SAMEDI

8h – 10h : petit déjeuner gratuit
11h : excursion guidée dans la région (± 40 km)
9-11h : possibilité de participer à un tour GPS de 100 km (5€ inscription, 1 boisson gratuit).
18h : repas chaud gratuit (BBQ 3 pieces viandes)
20h : LIVE MUSIQUE
23h30 : remise des pris

DIMANCHE

8h – 10h : petit déjeuner (payant)
12h : fin du rassemblement

NUITEE

CAMPING

GRATUIT (inclus toilettes et douches)

CHAMBRE ET PETIT DEJEUNER

AURORA
Begonialaan 4, 8210 Loppem. Tel : +32 50 68 70 99

KASTEELHOF HOF VAN STEELANT
Rijselsestraat 17, 8210 Loppem. Tel : +32 468 139 302

HOF TER SYSEN
nicole-eecl@telenet.be
Tel +32 496 263 069

HOTEL

HOTEL FLEUR DE LYS
Torhoutsesteenweg 66
8210 Zedelgem Tel: +32 50 700 926

HOTEL VAN DER VALK
Kapellestraat 146, 8020 Oostkamp. Tel : +32 50 83 37 80

TOUT DANS UN RAYON DE 5 KM